

Conseil Citoyen

Relevé de décisions - Mercredi 29 janvier 2025		
◆ Rencontre : Maison des Associations et de la Citoyenneté		18h30 - 20h30
Présent.es : Ballot Chantal Colas Pierre Delcour Thierry Demanes Valérie Feytout Christian Lacaze Daniel Labro Michel Louveau Delhia Vernoux Paola	Ville : Cristofoli Bruno Delage Jérémy Joly Sophie Joly Christophe Lesbats Benoît	Excusé.es : Aloë Gilles Code Cécile Migliorati Elisabeth Roulot Christian Saquet Barbara Ville :

Déroulement de la rencontre

- Mot de bienvenue
- Présentation du déroulé de la séance

Bruno Cristofoli, Adjoint au Maire, délégué à la participation citoyenne et vie démocratique, annonce l'ordre du jour du prochain conseil municipal avec, entre autre, le rapport d'orientation budgétaire et le *Porté à connaissance sur les réponses du Conseil Municipal à la Convention Citoyenne*.

Il annonce aussi le lancement du Groupe Étude Projet (GEP) « Rafraîchir la ville » avec la réunion publique qui aura lieu le 13 février. Ce groupe réunira des citoyens volontaires et tirés au sort, ainsi que des élus.

4 réunions sont programmées entre février et juin.

Et également abordé la création d'une Université Populaire le 12 mars avec deux temps forts dans l'année. (12 mars Conférence des Amis du Monde diplomatique sur le roman national)

Jérémy Delage, référent du budget participatif, réalise, ensuite, une présentation de la plateforme de Participation Citoyenne <https://participer.saint-medard-en-jalles.fr/>, du calendrier, et des projets de l'édition 2024.

Vous retrouverez en PJ le document correspondant à cette présentation.

Les membres du conseil citoyen échangent et se questionnent autour de l'analyse des services, des notes de faisabilité et des coûts de certains projets.

Benoît Lesbats, directeur général des Services Techniques, en charge d'une grande partie des projets de cette édition est présent ce soir afin de lever certains doutes, et questionnements autour des coûts, et de la faisabilité de certaines propositions.

Concernant la plateforme, un membre du conseil demande la possibilité d'y faire apparaître une carte signalant l'emplacement des composteurs collectifs présents sur la ville.

Bruno Cristofoli annonce 2 possibilités de l'organisation pour le prochain conseil citoyen. Soit proposer deux temps (un spécifique autour du vote du budget participatif et un autre temps autour des délibérations -essentiellement le budget) soit de réaliser un Conseil citoyen plus long en comprenant les deux temps.

Il communique ensuite sur le *Porté à connaissance sur les réponses du Conseil Municipal à la Convention Citoyenne*. Il met en avant les 2 ans de travail et l'investissement important des membres de la convention.

Pascal Tartary, adjoint du Quartier Centre, Convention citoyenne et pacte pour la transition, présentera ce porté à connaissance.

Les membres du conseil citoyen abordent trois délibérations :

17/ MODIFICATION DE L'AVENANT N°2 CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE POUR L'EXERCICE DES MISSIONS PROPRETÉ, PLANTATIONS ET MOBILIERS URBAINS AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLE.

Sophie Joly, directrice générale adjointe des services du pôle ville citoyenne, culturelle et numérique apporte des précisions sur cette convention et le remboursement réalisé par Bordeaux Métropole. BM a la compétence « PROPRETÉ, PLANTATIONS ET MOBILIERS URBAINS » sur les voiries. BM a délégué cette mission à la Ville qui souhaite en conserver l'exercice pour des motifs d'intérêt général et de proximité d'intervention (d'autres villes ont fait ce choix également). La compétence étant métropolitaine, BM compense financièrement la Ville pour l'exercice de cette mission. Cet avenant ajuste à la hausse le montant de la compensation pour tenir compte notamment de l'augmentation des voiries et de plantations d'arbres.

Il est bien précisé qu'il ne s'agit pas de la gestion des espaces verts.

13/ MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTES MATERNELLES.

Certains membres du conseil citoyen soulignent la pertinence de cette modification.

14/ TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : EXONÉRATION TEMPORAIRE DES LOGEMENTS AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN FAVEUR DES ÉCONOMIES

Certains membres du conseil citoyen notent le manque de clarté de cette exonération, gérée par le centre des finances publiques de Mérignac.

Suite à ces échanges, les membres du conseil citoyen débattent sur les questions à porter lors du prochain conseil municipal.

La question est relative à la délibération « porté à connaissance » des actions entreprises par la commune suite aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes présentées en Conseil Municipal le 22 janvier 2024. Elle concerne la recommandation n°6.

Recommandation 6 : se rapprocher de Bordeaux Métropole pour clarifier le contenu et l'utilisation de la charte architecturale et paysagère, et demander l'intégration au PLU3.1, sous réserve de leur régularité, des dispositions de ce document que la Commune souhaite rendre contraignantes.

Question :

- Serait-il possible de connaître les dispositions de la charte architecturale et paysagère que la ville souhaite rendre contraignantes dans le PLUi, sous réserve de régularité, à l'occasion de la procédure de son évaluation et en vue de la révision à venir de celui-ci ?
- Pourriez-vous nous préciser le calendrier de révision du PLUi ?
- Comment les habitants pourraient-ils être associés à cette révision ?

La prochaine date :

Mercredi 19 mars Conseil citoyen

18h30 – 20h 30 Salle J.Baker